

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLINES EN QUEYRAS COMPTE ADMINISTRATIF 2022
(Budget luge) N° 16 / 2024

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

Le 22 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Romain ALLAIX, 1er adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire.

Date de la convocation : le 13 février 2024

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2022		200 000 (002)		33 010.27 (001)		
Opérations exercice 2023	40 961.11	106 132.42	0	10 097.33	40 961.11	116 229.75
RESULTAT DE l'EXERCICE 2023		65 171.31		10 097.33		75 268.64
Restes à réaliser			20 000	0	20 000	
RESULTATS CUMULE		265 171.31		43 107.60		

2°) Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé le registre des délibérations.

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en préfecture le :

Vote : Pour à l'unanimité



Le Maire
Valérie GARCIN

1er adjoint
R.A.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 005-210500773-20240226-202416-BF